

2019-2020



Séjours linguistiques

la LIGUE de l'enseignement

Toussaint
Hiver
Printemps



Cours collectifs
Cours particuliers
Séjour découverte

www.sejours-linguistiques.org

— LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT —
EST LABELISÉE

**LE CONTRAT
QUALITÉ**
DE L'OFFICE

La qualité au rendez-vous

La Ligue de l'enseignement, membre de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques, s'engage sur les termes du Contrat de Qualité élaboré en collaboration avec des fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EST LABELLISÉE



L'OFFICE NATIONAL DE GARANTIE DES SÉJOURS LINGUISTIQUES ET ÉDUCATIFS

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT s'engage à respecter les termes du Contrat Qualité de L'Office national de garantie des séjours linguistiques et éducatifs, élaboré avec les principales fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées. L'Office bénéficie du soutien du Ministère chargé de la Jeunesse.

Le Contrat Qualité s'applique aux

- ▶ Séjours linguistiques de courte durée
- ▶ Voyages scolaires éducatifs
- ▶ Séjours de longue durée
- ▶ Séjours au pair
- ▶ Écoles de langue
- ▶ Jobs et stages en entreprise à l'étranger
- ▶ Séjours éducatifs et culturels de vacances à l'étranger

CONTRÔLE ET GARANTIE des critères de qualité concernant

- ▶ les voyages
- ▶ l'encadrement
- ▶ le choix des familles d'accueil et des lieux d'hébergement
- ▶ l'enseignement, la sélection des professeurs
- ▶ le confort, la sécurité et l'équipement des locaux
- ▶ l'organisation et le bon déroulement des séjours
- ▶ le respect des prestations annoncées.

CONCILIATION

L'Office a mis en place une commission de conciliation paritaire, en charge du suivi de la satisfaction des participants ou des clients.

Cette commission est composée de professionnels, de représentants de parents d'élèves, l'APEL et la FCPE, et d'associations de consommateurs agréées.

Le présent contrat est signé entre L'Office et ses membres actifs, organismes de séjours linguistiques et éducatifs.
L'OFFICE • 8 rue César Franck - 75015 Paris • T 01 42 73 36 70 • F 01 42 73 38 12 • info@lofficel.org • www.lofficel.org • Association loi 1901

Au sommaire

	Page
Les formules de séjour	4
L'hébergement	5
L'organisation du séjour	6
Le voyage	8
Nos séjours	9 à 14
Renseignements pratiques	15
Conditions particulières de vente	16
Garantie annulation	18
Bulletin de réservation	19
Questionnaire	20



Un séjour linguistique, la meilleure façon de grandir



Madame, Monsieur, chers amis,

Pourquoi ne pas profiter des vacances de toussaint, d'hiver ou de printemps pour offrir à votre enfant ou à votre adolescent un séjour linguistique en Angleterre ?

Cette expérience unique lui permettra d'approfondir sa pratique de l'anglais et de revenir riche de souvenirs, de connaissances et de reconnaissance à votre égard.

Elle lui permettra surtout de pratiquer en 1 semaine l'équivalent de plusieurs semaines de cours en lycée ou au collège, tout en gagnant en autonomie... Une excellente façon de grandir en associant apprentissage et moment de détente.

Nous sommes heureux de vous faire découvrir à travers cette brochure notre sélection de destinations, et nous serions encore plus heureux d'accueillir votre enfant ou votre adolescent comme un membre à part entière de notre propre famille.

Dans l'espoir de vous rencontrer bientôt, nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture.

À très bientôt.

Notre sélection de séjours

Destination	Âge	Hébergement			Formule			Page
		En famille	Chez le professeur	Collectif	Découverte	Cours collectifs loisirs	Cours particuliers	
Bournemouth	13-15 ans	✓				✓		10
Devon	13-17 ans		✓				✓	14
Exmouth	13-17 ans	✓				✓		12
Kent	13-17 ans		✓				✓	14
London Focus	13-15 ans	✓			✓			9
Margate	16-20 ans	✓				✓		13
Marchants Hill	13-15 ans			✓		✓		11
Street Wells	11-14 ans	✓				✓		10

Choisissez un séjour à votre mesure

Choisir son séjour linguistique, c'est avant tout trouver une formule correspondant à ses objectifs et à son tempérament. Les résultats n'en seront que meilleurs !

Pour les jeunes : 3 formules

Formule découverte

 Une formule sans cours de langue pour passer un séjour agréable tout en profitant d'apports culturels et linguistiques, où la détente, la découverte et la convivialité seront les atouts d'un échange enrichissant en groupe ou en famille hôtesse.

Cours collectifs loisirs

 **Jusqu'à 15 h/semaine**
Des vacances studieuses proposant à la fois des loisirs, de la découverte du pays d'accueil et des cours de langue qui permettent d'améliorer et de développer ses compétences, en particulier à l'oral. Suivez des cours de langue le matin, et pratiquez des activités culturelles et sportives l'après-midi.

Cours de langue : dispensés par des professeurs du pays, les cours sont axés sur la conversation courante, avec pour objectif l'acquisition d'une bonne maîtrise de l'expression orale. Certains cours sont organisés dans le cadre de programmes internationaux, et permettent à nos participants d'échanger en anglais avec des jeunes d'autres nationalités.

À l'issue du séjour, les participants reçoivent une évaluation des progrès réalisés.

Cours particuliers

 Suivez des cours de langue le matin, et mettez vos acquis en pratique, l'après-midi, lors de vos visites, excursions et activités sportives avec votre professeur.

Cette formule convient à des jeunes autonomes et matures ayant le goût d'apprendre et de connaître une autre culture tout en partageant le quotidien de leur professeur particulier.



	Voyage	Hébergement	Lieu	Programme
 ACCESS Access	Mode de transport plus économique (car, bateau).	Collectif ou en famille.	Des villes à taille humaine, au plus près de la population.	Une sélection de visites et d'activités accessibles et un programme de cours plus allégé.
 Séjours Premium	Mode de transport plus rapide (train...).	En famille, pour s'imprégner pleinement du mode de vie et de la culture du pays.	Des destinations prisées.	Une sélection de visites et d'activités riches et variées et des formules de cours plus intensifs.



Un hébergement au choix

Dans une famille hôte sélectionnée

L'accueil dans une famille est pour nous capital : une ambiance chaleureuse, la gentillesse et la prévenance de la famille sont les éléments principaux pour la bonne adaptation de chaque participant.

Les familles hôtes sont recrutées par l'organisateur local. Chaque famille fait l'objet d'une visite et d'un long entretien permettant de s'assurer des garanties qu'elle offre.

Dès le lendemain de l'arrivée, l'animateur français de la Ligue de l'enseignement s'informe auprès de tous les participants de leurs conditions d'accueil : il interviendra autant de fois que nécessaire pour régler toute question particulière, même mineure.

Voici quelques critères que nous exigeons de nos familles hôtes

- Prendre en charge le participant en dehors des jours de cours ou d'activités (conversation, participation à la vie familiale...).
- Faciliter son intégration dans le milieu local.

Cette famille s'engage à n'héberger qu'un seul francophone pendant le séjour de votre enfant (sauf pour les formules prévoyant deux participants par famille).

En cas d'impossibilité de respecter cette obligation, par suite de difficultés de dernière minute, notre correspondant lui trouvera une autre famille d'accueil dans un délai de 2 jours après l'arrivée. Ce cas est à signaler immédiatement par le participant concerné, à l'animateur responsable du groupe. Les familles hôtes sont susceptibles d'accueillir de jeunes étrangers non francophones durant tout ou partie du séjour des participants français. Nous ne pouvons cependant pas garantir la présence d'un enfant dans la composition de la famille hôte.

En hébergement collectif

Formule de plus en plus prisée par les jeunes, elle offre la possibilité d'être accueillis dans des résidences : centre de vacances, collège ou campus.

Ce type d'accueil, favorisant l'intégration de l'enfant dans un environnement étranger, peut convenir particulièrement pour les moins âgés de nos participants, et ainsi, leur permettre de vivre sereinement leur première expérience sans leurs parents. Sous la responsabilité d'une équipe d'encadrement française 24 h/24 (1 directeur titulaire du BAFD et des animateurs BAFA - 1 animateur pour 12 enfants), le groupe est également accompagné par l'équipe locale pour l'organisation des activités.

Une véritable expérience linguistique

En plus de ces échanges avec les animateurs, les participants auront également la possibilité de se mélanger avec des jeunes de toutes nationalités, durant les cours, soirées ou activités. Cela favorisera leur aptitude à communiquer dans la langue du pays.

Des structures équipées

Ces centres d'hébergement collectif ont souvent pour atout de disposer de nombreuses installations sportives et ludiques : les participants auront ainsi l'opportunité de pratiquer toute une gamme d'activités. L'expérience en résidence favorise l'apprentissage de la vie en collectivité, le développement de la personnalité et l'épanouissement personnel.

Nous privilégions des résidences dans des sites en pleine nature avec des escapades citadines pour les excursions.

 <p>Famille hôte</p>	Hébergement en famille hôte sélectionnée
 <p>1 francophone par famille</p>	Le participant est le seul francophone logé au sein de la famille.
 <p>2 francophones par famille</p>	Le participant est logé avec un autre francophone au sein de la famille.
 <p>Chez le professeur</p>	Le participant est logé chez son professeur. Uniquement avec la formule de cours particuliers.
 <p>Accueil collectif</p>	Le participant est logé dans un hébergement collectif, principalement un campus.

Un programme équilibré, entre apprentissages et loisirs

Un enseignement de qualité pour des progrès rapides

Les cours de langue



Pour les formules qui en comportent, les cours de langue sont indispensables, donc obligatoires. Ils ont pour but de familiariser le participant avec la langue de la vie quotidienne pour gagner en aisance linguistique tout en le sensibilisant aux particularités culturelles du pays d'accueil.

Après un test d'évaluation le premier jour, des groupes de niveau de 15 participants maximum sont formés.

À la fin du séjour, un bilan individualisé du participant est envoyé aux parents.

Les cours ou activités linguistiques ont lieu dans des écoles ou des centres d'animation culturelle.

Les professeurs



Les cours ou activités linguistiques sont dispensés par des professeurs natifs du pays d'accueil, recrutés et contrôlés par nos organisateurs locaux. Les professeurs privilégient la pratique de la langue orale, à partir de situations concrètes de la vie réelle. Ceci n'exclut pas l'étude de la grammaire, l'enrichissement du vocabulaire, le commentaire d'un texte, l'apprentissage d'une chanson...

Les compétences linguistiques du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) sont ainsi mises en pratique.

L'efficacité et la réussite en ce domaine du séjour linguistique sont conditionnées par la motivation du jeune à participer à l'activité linguistique : travail oral et écrit quotidien. Le cours permet également le jeu et le dialogue.

Des loisirs, visites et temps libres

L'objectif de nos séjours avec cours est de faire des progrès dans la continuité d'un projet pédagogique, mêlant harmonieusement apports culturels et loisirs. Dans tous les séjours, les jeunes se voient proposer, en alternance, des activités culturelles, récréatives ou sportives. Des excursions à la journée viennent compléter ce programme.

Activités sportives : natation, tennis, volley-ball, ping-pong, football, squash, cricket, badminton...

Activités culturelles et loisirs : musées, châteaux, expositions, sorties, cinéma, théâtre, shopping, soirées, grands jeux organisés... Les activités sont adaptées à l'âge des participants.

Excursions :

pour découvrir les sites les plus représentatifs de votre région de séjour.



Sorties individuelles

Les sorties individuelles, le soir, sont autorisées avec l'accord de la famille hôte et de l'équipe d'encadrement. Par souci de sécurité et afin de garantir le repos nécessaire des jeunes, des heures limites de sortie sont imposées en fonction de l'âge du participant et du pays d'accueil (voir renseignements pratiques en page 15).

Pour les séjours en hébergement collectif, il n'y a aucune sortie individuelle, sauf dans le cadre des projets d'activités en autonomie à l'initiative du directeur ou du responsable de groupe.



Des équipes prêtes à vous accueillir

Les coordinateurs de la Ligue

En Grande-Bretagne, avant le séjour, plusieurs coordinateurs ayant une grande expérience de nos séjours linguistiques participent aux réunions avec les responsables de groupe, aux groupes de travail pour l'amélioration du contenu des séjours, aux stages de formation des animateurs.

Une permanence téléphonique 24 h/24 est également assurée.

Des animateurs spécialement formés

Chaque année, nous organisons un comité pédagogique réunissant des enseignants ainsi que des animateurs. Il a pour but d'améliorer sans cesse nos séjours avec, comme fil rouge : progrès et qualité, loisirs et plaisir.

Des animateurs français (enseignants ou étudiants), dont un animateur responsable, assurent l'encadrement du séjour

(1 animateur pour 12 participants maximum). Ils assistent aux cours dispensés par les professeurs du pays, encadrent les activités et les excursions, et veillent à la bonne intégration des participants dans leurs familles. Les participants ne doivent jamais hésiter à leur exposer leurs questions de tout ordre.

L'encadrement local

Avant le séjour : la préparation des séjours dans le pays d'accueil (recrutement et contrôle des familles par l'intermédiaire d'organismes locaux, affectation des jeunes, recrutement et réunion des professeurs) est confiée à des partenaires locaux.

Pendant le séjour : l'organisateur local est en liaison directe avec les familles hôtes, et en contact permanent avec les animateurs de groupe ; 1 à 3 professeurs du pays assurent les cours (suivant le nombre de participants inscrits), et 1 membre de l'équipe locale assiste les animateurs français pendant les activités de l'après-midi et les excursions.



Le voyage, un moment important de votre séjour



Parce qu'un séjour linguistique commence par le voyage, la Ligue de l'enseignement met tout en œuvre pour assurer le meilleur accueil, dès le jour du départ et la rencontre avec nos animateurs, ainsi que les meilleures conditions de transport possibles.

Votre séjour au départ de votre région !

9 villes de départ en France

En fonction des séjours, la Ligue de l'enseignement propose des acheminements directs, en train, en car ou en bateau, vers le pays d'accueil, ou bien organise des transferts en train ou en autocar vers Paris, Lille ou Caen-Ouistreham.

Le Service Plus

Vous pouvez également organiser vous-même le préacheminement de votre enfant et nous le confier à Paris. Reportez-vous à la rubrique "Accueil à Paris" page 13 du catalogue Vacances pour tous.

Une assistance complète

Au départ comme au retour de chaque séjour, nos équipes locales assurent une sécurité renforcée. Les jeunes sont accueillis et orientés vers les équipes qui les prendront en charge.

Des voyages accompagnés

Quel que soit le nombre de participants, la Ligue de l'enseignement garantit la présence dans le train, l'autocar ou le bateau d'un ou de plusieurs accompagnateurs en fonction du nombre de passagers, à l'aller comme au retour.

FLONDONUS

Découverte

13-15 ans



Famille hôte



1 francophone par famille

Véritable concentré de culture et de liberté, "London Focus" est un séjour résolument destiné aux ados. À la découverte d'une ville mythique autour d'un programme de 7 jours, les participants explorent et respirent le cœur de Londres, tout en vivant une expérience unique en côtoyant la vie quotidienne des Londoniens... Du pur plaisir, le goût d'apprendre et l'envie d'y revenir !



Tes premiers pas de globe-trotter !

Plonge immédiatement dans l'atmosphère particulière de Londres : Westminster Abbey, Palace of Westminster, Big Ben, la fameuse relève de la Garde ! Concours de selfies dans l'impressionnant London Eye. Grand tour panoramique en double decker. Hop on/Hop off bus : découvre les sites de la capitale au cours d'un circuit touristique avec montée et descente libres !

Pars à la recherche d'indices lors d'une chasse au trésor appelée Scavenger Hunt au cœur de Camden Town. Do the most exciting London tour ! Passage par les studios Abbey Road ; des Beatles à Lady Gaga, toutes les stars sont passées par là. Hyde Park, Bond Street, Oxford Street, Regent Street, Carnaby Street, le quartier de Soho, Piccadilly Circus, Covent Garden et Denmark Street...

Petit passage par le Tower Bridge qui te permettra d'admirer l'imprenable tour de Londres. Le Science Museum et ses 1 500 objets exposés ou le musée d'Histoire naturelle. Découverte de l'effrayant London Dungeon. La National Gallery. Last minute shopping chez Harrods ! Passage obligé par les quartiers de Portobello et Notting Hill.

Hébergement

En pension complète dans une famille hôte sélectionnée.

1 seul francophone par famille.

Voyage

En Eurostar de Paris à Londres. Prêcheminement de Lyon à Paris en TGV.

Réf. : 301 012 001 13-15 ans

7 jours

20/10-26/10

Paris 780 €

Lyon 930 €

16/02-22/02, 12/04-18/04

Paris 780 €

Départ de province garanti à partir de 5 participants.

Nos prix comprennent : l'hébergement en pension complète, les activités et excursions incluses dans le programme, les frais de transport sur place pour se rendre en cours et aux activités, le transport aller-retour de la ville de départ indiquée jusqu'au lieu de séjour, la présence d'un ou de plusieurs accompagnateurs selon l'importance du groupe.

Nos prix ne comprennent pas : les dépenses personnelles, le transport du domicile au lieu de départ.

Rendez-vous sur notre site : www.sejours-linguistiques.org (infos, disponibilités, réservation). Nos conseillers sont à votre écoute ! Rendez-vous p. 91 pour connaître la liste de nos points de diffusion.



Cours collectifs loisirs

11-14 ans 6^e, 5^e, 4^e, 3^e



Famille hôte



2 francophones par famille

Street Wells

Somerset ①

Street et Wells sont deux localités de la région du Somerset, Street étant considérée comme une petite ville et Wells plutôt comme une city, grâce à sa cathédrale, siège du diocèse de Bath and Wells. Street et Wells, toutes deux situées à moins de 10 km de la ville de Glastonbury, célèbre pour son festival de musique et d'arts du spectacle, en profitent pour attirer toujours plus de touristes, d'année en année.



Ton séjour linguistique

Alternance de cours d'anglais, d'activités linguistiques, de loisirs et de visites locales.

Cours de langue

15 cours de 50 min.

Effectif : 15 élèves par groupe de niveau.

Activités de loisirs

5 après-midi.

À titre d'exemples : activités sportives, visite de l'abbaye de Glastonbury, chasse au trésor, piscine en extérieur, bowling.

Excursions

1 journée complète.

Soirées

1 soirée organisée durant le séjour.

Hébergement

Les participants seront accueillis dans des familles hôtesses sélectionnées. 2 francophones par famille.

Voyage

En car/bateau du lieu de départ à Portsmouth via Caen-Ouistreham, puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour, basé à Street-Wells. Traversée de nuit à l'aller et au retour (arrivée sur le lieu de séjour le lendemain et départ la veille des dates indiquées).

Réf. : 301 018 001

11-14 ans

10 jours

11/04-20/04

Caen

795 €

Nantes, Rennes

935 €

Départ de province garanti à partir de 5 participants.



13-15 ans 5^e, 4^e, 3^e, 2^{de}



Famille hôte



2 francophones par famille

Bournemouth

Dorset ②

Avec ses 7 km de plages de sable et une mer étincelante, Bournemouth est surnommée le Monaco anglais. Cette ville cosmopolite regorge de boutiques et d'importants espaces verts. Dépaysement garanti lors des activités quotidiennes en groupe !



Ton séjour linguistique

Alternance de cours d'anglais, de loisirs et de visites locales.

Cours de langue

15 cours de 50 min.

Effectif : 15 élèves par groupe de niveau.

Activités de loisirs

5 après-midi durant le séjour.

À titre d'exemples : activités sportives, plage, minigolf, chasse au trésor, laser quest.

Excursions

1 journée complète.

À titre d'exemple : Weymouth.

Soirées

1 soirée organisée durant le séjour.

Hébergement

Les participants seront accueillis dans des familles hôtesses sélectionnées. 2 francophones par famille.

Voyage

En car/bateau du lieu de départ à Portsmouth via Caen-Ouistreham, puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour, basé à Bournemouth. Traversée de nuit à l'aller et au retour (arrivée à Bournemouth le lendemain et départ la veille des dates indiquées).

Réf. : 301 065 001

13-15 ans

10 jours

11/04-20/04

Caen

800 €

Nantes, Rennes

940 €

Nos prix comprennent : l'hébergement en pension complète, les activités et excursions incluses dans le programme, les frais de transport sur place pour se rendre en cours et aux activités, le transport aller-retour de la ville de départ indiquée jusqu'au lieu de séjour, la présence d'un ou de plusieurs accompagnateurs selon l'importance du groupe.

Nos prix ne comprennent pas : les dépenses personnelles, le transport du domicile au lieu de départ.

Rendez-vous sur notre site : www.sejours-linguistiques.org (infos, disponibilités, réservation).

Nos conseillers sont à votre écoute ! Rendez-vous p. 91 pour connaître la liste de nos points de diffusion.



Cours collectifs loisirs

10-14 ans CM2, 6^e, 5^e, 4^e, 3^e



Accueil collectif

Marchants Hill

Surrey

Situé à environ une heure de la capitale londonienne, ce centre à Marchants Hill promet un séjour alliant aventure et sport dans un contexte international. Sensations fortes garanties avec toutes les activités quotidiennes en plein air...

Ton séjour linguistique

L'apprentissage de la langue, principalement axé sur la pratique de l'anglais oral, se fait par le jeu.

Cours de langue

15 heures durant le séjour.

Effectif : 12 élèves par groupe de niveau.



Activités de loisirs

Tous les après-midi, des activités sont organisées par des animateurs britanniques et français au Marchants Hill Adventure Centre : escalade, descente en rappel, tyrolienne, quad bike, construction de radeau...

Réf. : 301 375 001	10-14 ans
8 jours	
19/04-26/04	
Lille	965 €
Lyon	1 115 €
Marseille	1 155 €

Départ de province garanti à partir de 5 participants.

Excursions

1 journée complète durant le séjour.

À titre d'exemples : Londres ou Oxford.

Soirées

Tous les soirs, nos équipes proposent un programme de divertissements composé de jeux, quiz et autres activités. Les participants ont également la possibilité de se mélanger avec des enfants anglophones, et ainsi d'améliorer leurs aptitudes à discuter en anglais.

Hébergement

Le centre se présente sur 18 ha de terrains spacieux et tranquilles. L'architecture ainsi que les installations ont été pensées et aménagées afin de faciliter l'accueil d'enfants. Chambres de 4 à 6 jeunes avec sanitaires complets. Le lavage du linge non délicat est assuré sur la base d'un ramassage hebdomadaire.

Voyage

En Eurostar de Lille à Londres, puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour. Prêcheminement de Lyon et Marseille à Lille en TGV.



Nos prix comprennent : l'hébergement en pension complète, les activités et excursions incluses dans le programme, les frais de transport sur place pour se rendre en cours et aux activités, le transport aller-retour de la ville de départ indiquée jusqu'au lieu de séjour, la présence d'un ou de plusieurs accompagnateurs selon l'importance du groupe.

Nos prix ne comprennent pas : les dépenses personnelles, le transport du domicile au lieu de départ.

Rendez-vous sur notre site : www.sejours-linguistiques.org (infos, disponibilités, réservation).
Nos conseillers sont à votre écoute ! Rendez-vous p. 91 pour connaître la liste de nos points de diffusion.



Cours collectifs loisirs

13-17 ans 5^e, 4^e, 3^e, 2^{de}, 1^{re}



Famille hôte



1 francophone par famille

Exmouth

Devon

On la compare souvent à la Côte d'Azur : Exmouth est l'une des plus célèbres stations balnéaires de la région du Devon. Tu as envie d'apprendre l'anglais dans un cadre détendu ? Tu te passionnes pour les sports nautiques ? Rejoins-nous pour ce séjour afin de découvrir cette ville pleine de surprises !

Ton séjour linguistique

En complément des cours d'anglais, en après-midi, alternance de visites locales et d'activités sportives ou de loisirs.

Cours de langue

15 cours de 60 min durant le séjour
Effectif : 15 élèves par groupe de niveau.

Activités de loisirs

5 après-midi durant le séjour.

À titre d'exemples : monuments, croisière guidée sur la rivière Exe, bowling, karting, tennis, volley, football, jeux de plage...

Excursions

1 journée complète.

À titre d'exemples : Exeter, Escot.

Soirées

1 soirée organisée.

Hébergement

En pension complète dans une famille hôte sélectionnée. Un seul francophone par famille.



Voyage

Toussaint et Hiver : en Eurostar de Paris à Londres puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour. Prêcheminement de Lyon à Paris en TGV.

Printemps - 8 jours : en Eurostar de Paris ou Lille à Londres, puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour. Voyage depuis les autres villes de départ en TGV jusqu'à Paris ou Lille.

Printemps - 10 jours : en car/bateau du lieu de départ à Portsmouth via Caen-Ouistreham puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour. Traversée de nuit à l'aller (arrivée le lendemain) et départ la veille des dates indiquées. Prêcheminement de Nantes et Rennes à Caen en car.



Réf. : 301 020 001

13-17 ans

8 jours

20/10-27/10, 23/02-01/03

Paris 965 €

Lyon 1115 €

16/02-23/02

Paris 965 €

12/04-19/04

Paris 965 €

Lorraine TGV, Strasbourg 1155 €

19/04-26/04

Lyon 1155 €

Lille 965 €

Marseille 1155 €

10 jours

11/04-20/04

Caen 820 €

Nantes, Rennes 960 €

Départ de province garanti à partir de 5 participants.



Nos prix comprennent : l'hébergement en pension complète, les activités et excursions incluses dans le programme, les frais de transport sur place pour se rendre en cours et aux activités, le transport aller-retour de la ville de départ indiquée jusqu'au lieu de séjour, la présence d'un ou de plusieurs accompagnateurs selon l'importance du groupe.

Nos prix ne comprennent pas : les dépenses personnelles, le transport du domicile au lieu de départ.

Rendez-vous sur notre site : www.sejours-linguistiques.org (infos, disponibilités, réservation).

Nos conseillers sont à votre écoute ! Rendez-vous p. 91 pour connaître la liste de nos points de diffusion.



Cours collectifs loisirs

16-20 ans 2^{de}, 1^{re}, term., bac +1



Famille hôte



1 francophone par famille

Margate

Kent

Margate, dans la région du Kent, est une des stations balnéaires anglaises les plus populaires. Avec ce séjour, vous profiterez d'une véritable immersion au sein d'une école internationale, très moderne et adaptée aux jeunes adultes. On parie que vous allez adorer !

Ton séjour linguistique

Alternance de cours d'anglais et d'activités de loisirs. Notre école de style géorgien avec son patio est située dans le centre de Margate. Notre café club à l'anglaise «Le Hawley» permet aux étudiants de se relaxer, de discuter, et de manger dans une atmosphère typiquement anglaise.

Cours de langue

15 heures durant le séjour.

Effectif : 12 élèves par groupe de niveau.

Activités de loisirs

5 après-midi durant le séjour.

À titre d'exemples : golf, beach-volley, walking tour, visite de Canterbury.

Excursions

1 journée durant le séjour.

À titre d'exemples : Londres, Cambridge, Ramsgate, Whitstable.

Hébergement

Hébergement en famille hôte résidente à Margate, dans le Kent. 1 seul francophone par famille.

Voyage

En Eurostar de Paris à Londres puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour.

Voyage depuis les autres villes de départ en TGV jusqu'à Paris.

Réf. : 301 081 001	16-20 ans
8 jours	
16/02-23/02	
Paris	995 €
12/04-19/04	
Paris	995 €
Lorraine TGV, Strasbourg	1 185 €



Nos prix comprennent : l'hébergement en pension complète, les activités et excursions incluses dans le programme, les frais de transport sur place pour se rendre en cours et aux activités, le transport aller-retour de la ville de départ indiquée jusqu'au lieu de séjour, la présence d'un ou de plusieurs accompagnateurs selon l'importance du groupe.

Nos prix ne comprennent pas : les dépenses personnelles, le transport du domicile au lieu de départ.

Rendez-vous sur notre site : www.sejours-linguistiques.org (infos, disponibilités, réservation).
Nos conseillers sont à votre écoute ! Rendez-vous p. 91 pour connaître la liste de nos points de diffusion.



Cours particuliers

13-17 ans 5^e, 4^e, 3^e, 2^{de}, 1^{re}, term.



particuliers de grammaire, de syntaxe ou de vocabulaire qu'il souhaite aborder.



Chez le professeur

Région du Devon ①

Le Devon est réputé dans toute l'Angleterre pour ses plages de sable fin, ses stations balnéaires, ses falaises de craie blanche, et comme paradis des amateurs de sports nautiques. On le compare souvent à la Côte d'Azur grâce à l'influence du Gulf Stream qui rend le climat très doux. Il y pousse même des palmiers ! Exmouth est l'une des plus jolies villes de la côte : sa plage de trois kilomètres de long, ses parcs fleuris, ses rues piétonnes animées et sa vie nocturne en font une destination idéale pour apprendre l'anglais dans un cadre détendu.

Ton séjour linguistique

Un séjour en immersion totale avec des cours particuliers : une formule intensive destinée à des jeunes ayant le goût de l'indépendance et le sens de l'adaptation à un milieu nouveau.

Cours de langue

15 h de cours individuels.
Chaque élève travaillera avec son professeur les points

Activités de loisirs

5 h durant le séjour.

Le professeur consacrera du temps pour des activités sportives spécifiques ou des visites locales avec son élève (dans le cas de certaines activités sportives, le professeur peut être remplacé par un membre de la famille). Les autres après-midi et le week-end, les participants se joignent aux activités familiales. À noter qu'il peut arriver que la famille s'absente durant la journée pour faire une course, sans que le participant l'accompagne.

Encadrement

Un animateur responsable de la Ligue de l'enseignement sera présent dans la région de ton séjour. Il se tiendra à ta disposition et interviendra en cas de besoin.

Hébergement

Dans la famille du professeur. 1 seul francophone par famille.

Voyage

Toussaint et hiver : en Eurostar de Paris à Londres puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour. Préacheminement de Lyon à Paris en TGV.

Printemps - 8 jours : en Eurostar de Paris ou Lille à Londres, puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour. Voyage depuis les autres villes de départ en TGV jusqu'à Paris ou Lille.

Printemps - 10 jours : en car/bateau du lieu de départ à Portsmouth via Caen-Ouistreham puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour. Traversée de nuit à l'aller (arrivée le lendemain) et départ la veille des dates indiquées. Préacheminement de Nantes et Rennes à Caen en car.

Réf. : 301 073 001	13-17 ans
8 jours	
20/10-27/10 ; 23/02-01/03	
Paris	1 160 €
Lyon	1 310 €
16/02-23/02	
Paris	1 160 €
12/04-19/04	
Paris	1 160 €
Lorraine TGV, Strasbourg	1 350 €
19/04-26/04	
Lyon	1 310 €
Lille	1 160 €
Marseille	1 350 €
10 jours	
11/04-20/04	
Caen	1 095 €
Nantes, Rennes	1 235 €

Départ de province garanti à partir de 5 participants.



Voyage

En Eurostar de Paris à Londres puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour. Voyage depuis les autres villes de départ en TGV jusqu'à Paris.

Réf. : 301 070 001	13-17 ans
8 jours	
12/04-19/04	
Paris	1 280 €
Lorraine TGV, Strasbourg	1 470 €

13-17 ans 5^e, 4^e, 3^e, 2^{de}, 1^{re}, term.



Cours de langue

10 h de cours individuels.

Tu travailleras avec ton professeur les points particuliers de grammaire, de syntaxe ou de vocabulaire que tu souhaites aborder.

Activités de loisirs

5 h durant le séjour.

Ton professeur te consacrera du temps pour des activités sportives spécifiques ou des visites locales (dans le cas de certaines activités, le professeur peut être remplacé par un membre de la famille). Les autres après-midi et le week-end, tu te joindras aux activités familiales.

Encadrement

Un animateur responsable de la Ligue de l'enseignement sera présent dans la région de ton séjour. Il se tiendra à ta disposition en cas de besoin.

Hébergement

Dans la famille du professeur. 1 seul francophone par famille.

Région du Kent ②

Situé au sud-est de Londres, le Kent est surnommé "le jardin de l'Angleterre" grâce à ses vergers et ses campagnes parsemés de châteaux forts. Cette région, située face au port de Calais, regorge d'attrait touristiques intéressants. On peut faire une balade sur le port, passer une journée au sein d'une station balnéaire, ou encore partir en escapade shopping dans des villes comme Ashford ou Ramsgate.

Ton séjour linguistique

Un séjour en immersion totale avec des cours particuliers : une formule intensive destinée à des jeunes ayant le goût de l'indépendance et le sens de l'adaptation à un milieu nouveau.

Nos prix comprennent : l'hébergement en pension complète, les activités et excursions incluses dans le programme, les frais de transport sur place pour se rendre en cours et aux activités, le transport aller-retour de la ville de départ indiquée jusqu'au lieu de séjour, la présence d'un ou de plusieurs accompagnateurs selon l'importance du groupe.

Nos prix ne comprennent pas : les dépenses personnelles, le transport du domicile au lieu de départ.

Rendez-vous sur notre site : www.sejours-linguistiques.org (infos, disponibilités, réservation).

Nos conseillers sont à votre écoute ! Rendez-vous p. 91 pour connaître la liste de nos points de diffusion.

Avant le départ, un peu de préparation...

Les premiers jours sont une période durant laquelle le jeune participant peut avoir besoin d'un peu de temps pour s'intégrer dans un milieu nouveau. Nous recommandons donc, avant le départ, de lire notre guide pratique, des ouvrages sur le pays visité, et de recueillir le maximum d'informations auprès des professeurs de langue ou de camarades ayant déjà participé à un séjour linguistique.

Ne pas oublier un cahier et de quoi écrire.

Nous ne conseillons pas de trousseau particulier. Il dépend des activités pratiquées. Pour les activités sportives, le matériel (raquettes de tennis, de ping-pong, de badminton, de squash...) est fourni sur place. Pour la natation, se munir d'un bonnet et d'un maillot de bain. Pour la commodité du voyage, il est préférable d'emporter une seule valise, solide, ou un sac à dos (voyage avion : se renseigner sur le poids maximum autorisé par la compagnie).

Hébergement en famille

Nos participants sont, au cours du séjour, en contact permanent avec des jeunes et des familles du pays d'accueil. Le mode de vie d'une famille étrangère est parfois différent du nôtre. Chacun doit faire un effort pour s'adapter, et son intégration sera d'autant plus facile qu'il saura montrer, par quelques attentions, son désir de compter comme un des membres de la famille. Les hôtes étrangers apprécieront le respect des règles du savoir-vivre et de la courtoisie : ponctualité aux repas, politesse, tenue de la chambre (ne pas oublier de faire son lit chaque matin, de ranger ses affaires...).

Information pratique : le lavage du linge non délicat peut, si le participant le demande, être pris en charge par la famille hôte.

A noter : à l'étranger, la façon de se nourrir est différente de la nôtre. Horaires des repas, présentation des plats, variété et quantité peuvent parfois surprendre. Tout problème doit être signalé par le participant à l'animateur Ligue de l'enseignement du groupe.

Quand le participant ne peut rentrer dans sa famille à midi, le principe du panier-repas est admis. En contrepartie, la famille fournira un petit-déjeuner et un repas du soir plus copieux.

Communication des adresses : les coordonnées des familles hôtes sont communiquées en principe une semaine avant le départ, et au plus tard 2 jours avant le départ, en cas d'impondérable (inscription tardive par exemple).

Important

Le jour du départ, ralliez-vous à votre animateur. C'est lui qui vous attendra à la gare, à l'aéroport, au port ou au départ du car. De même, il reste en permanence à l'écoute des participants durant tout le séjour pour régler tout problème, même mineur.

Sorties individuelles

- Moins de 14 ans : jusqu'à 19 h 30,
- de 14 à 17 ans : jusqu'à 22 h,
- plus de 17 ans : jusqu'à 23 h.

Pour les séjours en hébergement collectif, il n'y a aucune sortie individuelle, sauf dans le cadre des projets d'activités en autonomie à l'initiative du directeur ou du responsable de groupe.

Argent de poche

Chaque participant est responsable de son argent de poche. Il est de son entière responsabilité de gérer correctement son budget afin de ne pas se trouver démuné en fin de séjour.

Pour l'Europe : nous conseillons, à titre indicatif, 30 à 40 € par semaine pour les dépenses personnelles.

Frais de transport

En général, les participants reçoivent une carte d'autobus en début de séjour pour se rendre du lieu de résidence

de la famille d'accueil au lieu des cours (sauf pour les séjours linguistiques chez le professeur ou lorsque les participants sont logés à proximité du lieu des cours).

Soins

Grande-Bretagne : nous vous rappelons que les frais médicaux des assurés sociaux français en séjours linguistiques sont pris en charge par la Sécurité sociale du pays sur présentation de la CEAM que vous devez obtenir auprès de votre caisse d'assurance maladie.

Soins particuliers :

Nous demandons aux participants ayant un problème de santé particulier de bien vouloir nous le signaler dans la rubrique "Santé" figurant sur le bulletin d'inscription. Cela s'applique, en particulier, aux jeunes avec un handicap, et aux énurétiques à qui nous demandons de se munir obligatoirement d'une alaise pour la durée de leur séjour.

Pour tout problème de santé connu ou régime particulier non signalés à l'inscription et survenant en cours de séjour, les frais supplémentaires occasionnés seront facturés au responsable légal de l'enfant.

Allergies :

Il se peut que votre famille d'accueil possède un ou plusieurs animaux. Il importe donc, lors du signalement des allergies sur le bulletin de réservation, de préciser le degré de gravité de celles-ci, car cette information est déterminante pour l'affectation d'un participant allergique dans une famille hôte. Cela nous permet également de revenir vers les parents si l'allergie de leur enfant constitue un handicap trop important dans une région de séjour particulière.

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) :

La CEAM est une carte individuelle et nominative, gratuite et valable un an. **Attention !** Un délai d'au moins deux semaines est requis pour sa délivrance. À défaut, votre caisse d'assurance maladie délivrera à la place un certificat provisoire de remplacement, d'une durée de validité de 3 mois.

En cas de soins médicaux nécessaires au cours du séjour, la CEAM permet de bénéficier de la prise en charge sur place des frais médicaux, selon la législation sociale et les formalités en vigueur dans le pays de séjour. Si le participant n'a pas cette carte lorsqu'elle est requise, ou si les frais doivent être réglés sur place, pensez à conserver toutes les factures et les justificatifs de paiement que vous présenterez à votre caisse d'assurance maladie au retour.

Fiche individuelle de renseignements médicaux

Selon l'article 1 de l'arrêté du 20/02/2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles, il est précisé que l'admission d'un mineur en centre de vacances est conditionnée à la fourniture préalable :

1° D'informations relatives :

- a) Aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications : copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations, copie du carnet de vaccinations, ou attestation d'un médecin ;
- b) Aux antécédents médicaux ou chirurgicaux ou à tout autre élément d'ordre médical considéré par les parents ou le responsable légal du mineur comme susceptible d'avoir des répercussions sur le déroulement du séjour ;
- c) Aux pathologies chroniques ou aiguës en cours ; le cas échéant, les coordonnées du médecin traitant seront fournies.

Si un traitement est à prendre durant tout ou partie du séjour, l'ordonnance du médecin devra être jointe et, s'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites.

Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice

d'utilisation. Les nom et prénom du mineur devront être inscrits sur l'emballage ;

2° D'un certificat médical de non-contre-indication lorsqu'une ou plusieurs activités physiques mentionnées à l'article 13 du décret du 3 mai 2002 susvisé sont proposées dans le cadre de l'accueil.

Donc, si les documents suivants ne sont pas complétés et fournis avant le départ du séjour, nous ne serons pas en mesure d'accueillir l'enfant concerné :

- Fiche individuelle de renseignements,
- Fiche de renseignements médicaux.

Aucun remboursement de séjour ou de voyage ne pourra être accordé si l'absence de ces documents était constatée.

Rapatriement

En cas de rapatriement pour maladie grave ou accident, tous les frais engagés sont pris en charge par notre assurance, lorsque c'est elle qui en a pris la décision. Dans les autres cas, le rapatriement est à la charge des parents. Nous attirons l'attention des parents sur le phénomène des vols à l'étranger, de plus en plus nombreux, commis individuellement ou en groupe dans les magasins ou dans les familles d'accueil. Dans ce cas, le rapatriement (souvent demandé par la police locale) est à la charge des parents, ainsi que les amendes ou frais de justice éventuels.

Attestations

Nous pouvons vous fournir des attestations de présence et de paiement, sur demande écrite uniquement, dans un délai maximum de 6 mois après la fin du séjour. Tous nos séjours linguistiques pour enfants et adolescents font l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Cette attestation vous permet de demander une aide financière auprès de certains organismes.

Les attestations de paiement ne pourront être établies que pour des séjours réglés directement à la Ligue de l'enseignement.

Après le séjour

À la fin du séjour, vous avez la possibilité de remplir en ligne sur notre site le questionnaire concernant le séjour du participant. Nous attachons une importance particulière au retour et au traitement de ce questionnaire : ces informations nous permettent, en effet, de travailler de façon permanente à l'amélioration du contenu des séjours.

DOCUMENTS DE VOYAGE OBLIGATOIRES

Pays	CNI ⁽¹⁾	AST ⁽²⁾	Passport	Visa	CEAM ⁽³⁾
Grande-Bretagne	✓	✓			✓

* **Très important :** pour quitter le territoire français, les jeunes ressortissants français âgés de moins de 18 ans au premier jour du voyage doivent présenter une carte nationale d'identité en cours de validité ou un passeport (selon la destination), une autorisation de sortie du territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale et la photocopie du titre d'identité du parent signataire.

Important ! Si l'enfant ne porte pas le même nom que le parent, une copie du livret de famille sera exigée.

Attention ! Cette autorisation de sortie du territoire est obligatoire, même si le jeune est en possession d'un passeport à son nom. Voir site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922.

Les participants de nationalité étrangère, non ressortissants d'un pays de l'Union européenne, doivent consulter l'ambassade ou le consulat du pays dans lequel ils souhaitent se rendre pour obtenir un visa d'entrée.

Aucun participant qui ne serait pas en règle avec les autorités du pays d'accueil au moment du départ ne pourra être pris en charge par la Ligue de l'enseignement. Il en serait de même dans le cas où vous tenteriez d'emmener un animal domestique (FORMELLEMENT INTERDIT).

- (1) Carte nationale d'identité
- (2) Autorisation de sortie de territoire
- (3) Carte européenne d'assurance maladie.

Conditions particulières de vente

Préambule

La Ligue de l'enseignement est une association nationale à but non lucratif reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé 3 rue Récamier - 75007 Paris, et est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM075100379. Garantie financière Unat Paris. Responsabilité civile Apac Paris.

Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérents (les voyageurs ou les participants) de la Ligue de l'enseignement et des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement. Les conditions particulières de vente de la Ligue de l'enseignement s'appliquent dans le cadre de la réglementation française en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018 et notamment des articles L. 211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants du Code du Tourisme.

Elles sont portées à la connaissance du voyageur par la Ligue de l'enseignement ou l'association vendeuse avant tout engagement de sa part et complètent l'information préalable visée à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, outre les fiches descriptives des prestations et, dans certains cas, les conditions particulières de paiement et d'annulation notamment, spécifiques à certains produits et prestations. Dans cette dernière hypothèse, les conditions spécifiques signalées sur le descriptif préalable du produit prévaudront sur le texte général des présentes conditions particulières de vente.

L'information préalable prévue à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme peut être modifiée après publication et consultation par les voyageurs, notamment quant aux caractéristiques principales des services de voyage (notamment les conditions de transport, le déroulement du séjour et l'hébergement), au prix, aux modalités de paiement, au nombre minimal de personnes éventuellement requis pour la réalisation du voyage, aux conditions de résolution (annulation) par le voyageur, conformément aux articles R. 211-5 et L. 211-9. Le voyageur en sera informé de manière claire, compréhensible et apparente avant la conclusion du contrat de voyage.

En validant son contrat, le voyageur reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations choisies sur la brochure. Le défaut d'acceptation de tout ou partie des présentes conditions par le voyageur aura pour effet sa renonciation à tout bénéfice des prestations proposées par la Ligue de l'enseignement.

Les présentes conditions particulières de vente sont à jour dès leur publication et annulent et remplacent toute version antérieure.

Absence de droit de rétractation et démarchage téléphonique

En vertu de l'article L. 221-28-12^o du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Lorsque ses coordonnées téléphoniques sont recueillies, le client est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire sur une liste gratuite d'opposition au démarchage téléphonique, par exemple: <http://www.biocitel.gouv.fr/>.

Notre organisation technique

Ligue de l'enseignement/Vacances pour tous, 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris Cedex 20 Tél. : 01 43 58 95 66 - Télécopieur : 01 43 58 95 08

Internet : www.sejours-linguistiques.org
E-mail : vacances@laligue.org

1. Responsabilité de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement apportera l'aide nécessaire au voyageur en difficulté, mais déclinera toute responsabilité et ne pourra se substituer financièrement au voyageur si une non-conformité lui est imputable, notamment dans les cas suivants :

- frais générés pour la perte des titres de transport par le voyageur (frais et pénalités de rémission de billets et frais induits notamment en cas de prolongation du séjour dans le pays de destination) ;

- dette contractée par le client auprès d'un tiers (ex. : extra dans les hôtels, etc.) ;
- perte de pièces d'identité ou tout autre document indispensable à la sortie du pays de destination et au retour en France.

La Ligue de l'enseignement est responsable de plein droit de la bonne exécution des services prévus par le contrat de voyage, en vertu de l'article L. 211-16-1 du Code du Tourisme. Le voyageur est informé que la responsabilité de la Ligue de l'enseignement ne saurait en aucun cas être engagée lorsque le dommage revêtant un caractère imprévisible ou inévitable est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage, ou résulte de circonstances exceptionnelles et inévitables (ex: guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou naturels tels que cyclone, tremblement de terre, tsunami, tornade, nuage, vent de sable...).

En cas d'application de la responsabilité de plein droit de la Ligue de l'enseignement du fait de ses prestataires, les limites de dédommagement prévues à l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme, notamment lorsque des conventions internationales circonscrivent les indemnisations dues par ces prestataires, trouveront à s'appliquer. Dans les autres cas, le contrat peut limiter les dommages et intérêts éventuels à trois fois le prix total du voyage (sauf préjudices corporels et fautes intentionnelles ou par négligence).

Il peut arriver, pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions des prestataires sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues. La Ligue de l'enseignement ne pourra être déclarée responsable en cas d'incident survenant au voyageur à l'occasion de prestations achetées hors contrat et directement sur place auprès d'un prestataire extérieur ou résultant de son initiative personnelle.

2. Règlement interne et comportement

Le participant au séjour et son responsable légal s'engagent au respect des obligations résultant du contrat et à l'observation d'un comportement respectueux au cours du séjour, à l'égard des personnes et des biens.

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants sont interdites.

Concernant la consommation d'alcool, la Ligue de l'enseignement applique la réglementation en vigueur. L'introduction d'alcool sur le centre est formellement interdite. La Ligue de l'enseignement veille au respect de la santé des participants accueillis par une prévention des risques, une médiation systématique et un entretien avec le responsable légal du participant en cas de comportement déviant (drogue, alcool, tabac, violence). Ce positionnement éducatif peut amener le directeur du séjour à décider d'un rapatriement disciplinaire afin de préserver le bien-être et la sécurité du participant lui-même comme des autres participants inscrits au même séjour.

Le régime des sorties est contrôlé et les participants s'engagent à respecter les horaires et les règles convenus avec les équipes d'encadrement.

Le non-respect pendant le séjour du règlement interne de la Ligue de l'enseignement et du règlement propre à chaque centre, entraînera le rapatriement du participant, sur décision de l'équipe de direction du centre. Par conséquent, suite à un rapatriement disciplinaire, le responsable légal du participant rapatrié s'engage à assurer son accueil en gare ou à l'aéroport, le jour de son retour anticipé. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais supplémentaires occasionnés par ce retour anticipé seront à la charge du responsable légal ainsi que les frais liés au voyage aller et retour de l'accompagnateur missionné et les frais de mission de ce dernier.

En inscrivant un participant à un séjour de la Ligue de l'enseignement, ses responsables légaux acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé.

Si la responsabilité de la Ligue de l'enseignement devait être mise en cause du fait d'actes de van-

dalisme, destruction volontaire ou vol commis par un participant pendant son séjour, y compris pendant le transport, la Ligue de l'enseignement exercera son recours en responsabilité à l'encontre du responsable légal du participant. D'une manière générale, la Ligue de l'enseignement déconseille la détention d'objets de valeur pendant le séjour dans les centres et décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés par le participant. Il est donc recommandé de confier les objets de valeur à l'encadrement qui les restituera au participant au moment de son départ.

3. Déroulement des voyages et séjours

Tout séjour volontairement interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée par le participant, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement.

Lors de la conclusion du contrat, le participant doit attirer l'attention de la Ligue de l'enseignement sur tout élément déterminant de son choix et sur tout bémol particulier le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. La Ligue de l'enseignement indiquera au client si elle peut répondre contractuellement à ce bémol.

La Ligue de l'enseignement indique qu'elle pourra être amenée à refuser l'inscription d'un voyageur à un quelconque de ses séjours en raison d'une pathologie spécifique physique ou mentale déclarée, qui pourrait perturber ou empêcher le bon déroulement du séjour concerné, aussi bien pour le participant lui-même que pour les autres participants inscrits au même séjour.

La responsabilité du participant, ou de son représentant légal en tant que de besoin, sera engagée en cas de dissimulation au regard de la Ligue de l'enseignement d'un tel état pathologique sévère préexistant et contre-indiqué pour l'inscription du participant et donc sa participation à un séjour.

Confronté à une telle situation, la Ligue de l'enseignement pourra, dès la connaissance des faits, refuser le départ ou procéder au rapatriement en cours de déroulement de séjour aux frais du participant.

La Ligue de l'enseignement rappelle également qu'elle n'est pas en mesure de garantir au participant le bénéfice d'un régime alimentaire particulier.

Le participant ou son représentant légal sont tenus de signaler lors de l'inscription tout état médical (allergies etc.) nécessitant une attention particulière mais est informé que la Ligue de l'enseignement ne contrôle pas la prise de tout médicament ni traitement médical suivi par le participant lorsque celui-ci est hébergé dans une famille-hôte.

4. Prix

Tous les prix figurant dans cette brochure sont exprimés TTC et en euros. Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse dans le cadre de la révision de prix indiquée au contrat et détaillée ci-dessous.

Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture remise ou expédiée à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs sauf révision précisée ci-dessous.

Révision du prix : les prix des séjours présentés dans cette brochure peuvent être soumis à variation tant à la hausse qu'à la baisse en fonction du coût des transports résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, des redevances et taxes sur les services de voyage imposés par un tiers et comprises dans le contrat (taxes touristiques), taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports ou aéroports, des taux de change en rapport avec le contrat.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente et quelle que soit son importance, l'information sera transmise au voyageur de manière claire et compréhensible avec les justificatifs et le calcul, sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le début du voyage ou du séjour. En vertu de l'article R. 211-9 du Code du tourisme, lorsque la majoration du montant du forfait est de 8% au moins, la Ligue de l'enseignement informera le voyageur de manière claire, compréhensible et apparente sur un support

durable, de la hausse, du délai raisonnable pour exprimer son acceptation ou son refus avec résolution du contrat et remboursement sans frais sous 14 jours et des conséquences de son absence de réponse (application des frais de résolution).

Les tarifs indiqués dans cette brochure ont été calculés en fonction des parités monétaires connues à la date du 06/05/2019.

5. Disponibilité

Les propositions de séjours et voyages de cette brochure sont effectuées dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation de l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places mises en vente.

6. Modalités de réservation

Le participant peut effectuer sa réservation par courrier postal ou courrier électronique (courriel) auprès de son point de diffusion local Ligue de l'enseignement/Vacances pour tous dont les coordonnées figurent dans cette brochure. La réservation peut également être effectuée via le site Internet www.sejours-linguistiques.org. Pour que l'inscription puisse être prise en compte, renseigner le bulletin d'inscription à la fin de cette brochure ou le formulaire en ligne et joindre obligatoirement un acompte d'un montant égal à 30% de la totalité du prix du séjour choisi. Le contrat de voyage ou la confirmation de contrat seront adressés au voyageur par les mêmes voies postale ou électronique.

Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de la part de la Ligue de l'enseignement, un mois avant le début du séjour.

En cas de réservation moins d'un mois avant le début du séjour, le paiement total du séjour sera demandé à la réservation.

La Ligue de l'enseignement accepte les moyens de paiement suivants : chèque bancaire (à l'ordre de la Ligue de l'enseignement), carte bancaire (Visa et Mastercard), chèques-vacances (à l'ordre de la Ligue de l'enseignement) et espèces (paiement en espèces jusqu'à un maximum légal de 1 000 €).

Les bons vacances des caisses d'allocations familiales ne peuvent être utilisés que pour le paiement du solde de votre séjour. En aucun cas, ils ne peuvent être utilisés pour le paiement de l'acompte.

Attention ! Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde correspondant est constaté "encaissé" par la comptabilité de la Ligue de l'enseignement.

Les chèques de solde (libellés à l'ordre de la Ligue de l'enseignement) doivent impérativement être expédiés à l'adresse suivante : Ligue de l'enseignement - Service financier - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20.

7. Intérêts de retard et pénalités de retard et de paiement

À défaut de paiement de tout ou partie du voyage, ou des frais de résolution (annulation), un mois avant le départ, le participant est redevable, de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit exigée, d'un intérêt de retard sur le montant encore dû, calculé au taux de 1,25% par mois de retard à partir de la date à laquelle le paiement était exigible jusqu'au jour du paiement total, majoré d'une somme de 15% sur le montant encore dû, avec un minimum de 50 €, à titre d'indemnité forfaitaire pour les frais et efforts supplémentaires qui doivent être fournis pour obtenir le paiement. Un paiement tardif ou incomplet ouvre également la possibilité pour la Ligue de l'enseignement de résoudre (annuler) le voyage du fait du voyageur et de lui facturer les frais de résolution (annulation) qui en découlent conformément à l'article ci-dessous.

8. Résolution (annulation)

Par le voyageur : Le voyageur peut résoudre (annuler) son contrat à tout moment et doit adresser son annulation par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de réception servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais de résolution (annulation).

La résolution (annulation) du contrat par le participant entraînera la perception de frais de résolution (annulation) par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 85 € par personne ou 120 € par famille ;
- entre 30 et 21 jours avant le départ : 30 % du prix total ;
- entre 20 et 15 jours avant le départ : 60 % du prix total ;
- entre 14 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total ;
- moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation du participant (no-show) : 100 % du prix total.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînent la perception de frais de résolution (annulation) de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

Cas particulier pour les voyages/séjours avec transport d'acheminement par trains internationaux et par avion au départ de la France, dont les conditions de résolution (annulation) sont les suivantes :

- plus de 60 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 145 € par personne ;
- entre 60 et 31 jours avant le départ : 30 % du prix total ;
- entre 30 et 21 jours avant le départ : 60 % du prix total ;
- moins de 21 jours avant le départ ou non-présentation : 100 % du prix total.

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables à destination ou à proximité immédiate ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport vers le lieu de destination, le voyageur peut annuler son contrat sans frais et sera remboursé intégralement sans indemnisation possible.

En cas de non-utilisation d'un billet d'avion pour quelque cause que ce soit, les taxes aéroportuaires obligatoires sont remboursables au voyageur sur sa demande dans un délai de 30 jours et gratuitement pour toute demande en ligne. Pour toute demande de remboursement hors ligne, la Ligue de l'enseignement percevra des frais correspondant à 20 % maximum du montant remboursé.

Par la Ligue de l'enseignement :

Dans le cas où le voyage ou le séjour sont annulés par la Ligue de l'enseignement, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si la résolution (annulation) était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque la résolution (annulation) est imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables dont la Ligue de l'enseignement informera le voyageur dans les meilleurs délais ou au motif de l'insuffisance du nombre de participants. Dans ce dernier cas, la Ligue de l'enseignement informera le voyageur au plus tard dans les délais suivants :

- 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages de plus de 6 jours ;
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages de 2 à 6 jours ;
- 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages n'excédant pas 2 jours.

9. Modifications

Du fait du participant :

Toute modification à une inscription donnée entraîne la perception de 85 € par personne(1) ou 120 € par famille(1) pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification. Si elle est demandée moins de 30 jours(2) avant la date de début du séjour, elle sera considérée comme une résolution (annulation) suivie d'une réinscription et les frais prévus pour résolution (annulation) du contrat seront alors appliqués.

(1) 145 €/personne pour le cas particulier des voyages/séjours avec transport d'acheminement par train internationaux et par avion au départ de la France.

(2) 60 jours pour le cas particulier des voyages/séjours avec transport d'acheminement par trains internationaux et par avion au départ de la France.

Du fait de la Ligue de l'enseignement :

Lorsque, avant le départ, la Ligue de l'enseignement est contrainte de modifier un élément essentiel du contrat en raison d'un événement extérieur, l'adhérent peut dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit annuler son contrat sans frais soit accepter de participer au voyage ou au séjour modifiés ; dans ce cas, un avenant au contrat sera alors conclu, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix entraînée.

10. Bagages

Sont interdits dans les bagages les articles concernés par la réglementation internationale IATA sur les matières dangereuses et notamment les articles explosifs, inflammables, corrosifs, oxydants, irritants, toxiques ou radioactifs, les gaz comprimés et les objets non autorisés par les États. Pour une meilleure information préalable, la Ligue de l'enseignement invite le voyageur à visiter le site www.aviation-civile.gouv.fr afin de prendre connaissance des mesures relatives notamment aux liquides transportés dans les bagages en cabine. La Ligue de l'enseignement ne peut être tenue pour responsable en cas de refus par la compagnie d'embarquer un bagage.

- Bagage à main ou en cabine (tout bagage non enregistré en soute) : de manière générale, le transporteur admet un seul bagage en cabine par passager dont le volume est indiqué dans les conditions de transport et peut varier selon le type d'appareil. Ce bagage reste sous la responsabilité du voyageur pendant toute la durée du voyage.

- Bagage en soute : chaque compagnie aérienne a sa propre politique. De manière générale, une compagnie régulière autorise une franchise de 20 kg de bagage en classe économique (exception faite pour les petits avions pour lesquels la franchise bagage peut être inférieure : entre 10 et 15 kg). Les compagnies à bas coût dites "low-cost" autorisent une franchise de 15 kg en classe économique. En cas d'excédent, s'il est autorisé, le passager devra s'acquitter d'un supplément auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport, calculé par le transporteur par kg supplémentaire. Lors de la réservation, le voyageur doit s'informer auprès de la Ligue de l'enseignement à propos de la politique adoptée par la compagnie aérienne en matière d'excédent de bagages.

Conformément à la Convention de Montréal lorsqu'elle est applicable, en cas de perte, d'avaries, de vols de bagages enregistrés à l'arrivée du vol, le client doit impérativement établir un constat d'irrégularité bagages avant toute sortie définitive de l'aéroport. Une fois le constat établi, le client est invité à adresser à la compagnie aérienne la déclaration en y joignant les originaux des pièces dans un délai de 7 jours à compter du jour du sinistre. Les retards de livraison de bagage doivent quant à eux être signifiés par écrit au transporteur dans un délai de 21 jours à compter de leur livraison. La Ligue de l'enseignement ne peut être tenue responsable de tout refus d'embarquement ou confiscation d'objet jugé dangereux par la compagnie ou les autorités aéroportuaires. Il est de la responsabilité du passager de se renseigner sur les objets interdits en soute ou en cabine.

11. Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

12. Conditions particulières aux séjours et circuits à l'étranger

Transports par vols spéciaux : les conditions de nos voyages, circuits ou séjours réalisés avec des vols spéciaux (vols charters), nous obligent à préciser qu'aucune place abandonnée volontairement ou involontairement à l'aller comme au retour ne peut être remboursée, même dans le cas d'un report d'une date à une autre. De plus en plus, en raison de l'intensité du trafic aérien et suite à des événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques...) des retards, des annulations ou des surréservations peuvent avoir lieu et sont notamment réglementés par les dispositions du Règlement européen 261/2004 du 11 février 2004 applicables au transporteur effectif en faveur du passager.

13. Formalités

Les formalités mentionnées dans la brochure sont requises pour les ressortissants français au 15/04/2019.

En aucun cas, la Ligue de l'enseignement ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des voyageurs qui doivent prendre à leur charge la vérification et l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets. Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un voyageur de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison, entraînant un retard, le refus à l'em-

barquement du voyageur ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du voyageur qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que la Ligue de l'enseignement ne rembourse ni ne remplace la prestation.

Liens utiles :
Ministère des Affaires étrangères – conseil aux voyageurs : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>
Institut Pasteur – recommandations par pays : <http://www.pasteur.fr/fr/map>

Les voyageurs de nationalité étrangère devront se renseigner eux-mêmes, avant l'inscription, auprès de leur consulat, sur les formalités à remplir.

Enfants mineurs : il appartient au responsable légal de se mettre en conformité avec les indications qui lui seront données. Les livrets de famille ne sont pas des pièces d'identité. Tout enfant mineur doit posséder sa propre pièce d'identité avec photographie. Il doit être, en outre, muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST, à télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>) signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie de titre d'identité du parent signataire.

14. Assurance voyage

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par l'Apac, tous les participants à un voyage ou à un séjour proposé par la Ligue de l'enseignement bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

A. Responsabilité civile (dommages causés aux tiers) :
- dommages corporels : 30 000 000 € (sauf dommages exceptionnels 4 573 471 €) ;
- dont dommages matériels et immatériels en résultant : 1 524 491 € ;
- Intoxication alimentaire : 762 246 €/an.
B. Défense et recours : 3 049 €.

C. Individuelle accident corporel :

- frais de soins (en complément de tout autre organisme) : 7 623 € ;
- frais de secours et de recherches : 3 049 € ;
- invalidité permanente, sur la tranche des IPP de :

- 1 à 50 % : 30 490 €,
- 51 à 100 % : 91 470 € (capital réduit proportionnellement au degré d'invalidité) ;
- capital-décès (décès par accident) : 6 098 €.

D. Assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci) ;

- par les moyens mis en place par l'assistant, organisation du retour du participant en centre hospitalier proche du domicile, suite à un accident ou une maladie grave dont le traitement sur place s'avère impossible ;

- rapatriement du corps : frais réels.

Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être portuse de l'original de sa carte nationale d'identité ou de son passeport.

E. Dommages aux biens personnels (sacs/buyelles et planches avec ou sans voile) en cas de vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 h et détérioration accidentelle : garantie limitée à 1 100 € avec franchise de 110 € par sinistre (vêtu maximum à 50 %).

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'Apac, et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

Si le voyageur justifie d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, il a la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de la souscription et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

15. Politique de protection des données personnelles

Les données personnelles du voyageur collectées lors de la réservation ont pour finalité le traitement de la commande et la gestion de la réservation.

Elles peuvent également être utilisées, avec accord préalable du voyageur, à des fins de communication commerciale ou d'opérations promotionnelles. La Ligue de l'enseignement peut être amenée à stocker, traiter ces informations et/ou les transférer à des services internes ou à des tiers (telles que assurances, compagnies de transport, sous-traitants, prestataires recep-

tifs, techniques, bancaires...) qui ne pourront accéder à ces données que pour les besoins liés à la commande et aux prestations afférentes et qui garantissent le même niveau de protection des données.

Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement. Elles sont traitées en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 « RGPD ».

Les voyageurs ont la possibilité d'exercer leur droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression sur leurs données personnelles gratuitement par courrier postal à l'adresse suivante :
Ligue de l'enseignement - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris Cedex 20.

16. Cession du contrat

Le voyageur peut céder son contrat à un tiers et doit impérativement en informer la Ligue de l'enseignement par tout moyen permettant d'en accusé réception, au plus tard 7 jours avant la date de début du voyage, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.

Le cédant ou le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires appropriés.

En revanche, le client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable par les compagnies aériennes et, dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus aux présentes conditions particulières de vente.

17. Réclamations et litiges

Le voyageur doit signaler sur place au contact fourni par la Ligue de l'enseignement toute non-conformité constatée ; à défaut de signalement, la demande d'indemnisation du voyageur pourra être réduite ou rejetée.

Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée accompagnée de pièces justificatives dans un délai de trois mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à :

Ligue de l'enseignement - Bureau qualité - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris Cedex 20

ou par courriel à bureau-qualite@laligue.org. Passé ce délai (cachet de La Poste faisant foi), la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le voyageur a la possibilité de recourir à la médiation selon les modalités accessibles auprès du médiateur du tourisme et des voyages - MTV - BP 80303 - 75823 Paris Cedex 17 - ainsi que sur son site internet : www.mtv.travel.

La Ligue de l'enseignement/©.

Attention ! La garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une garantie annulation optionnelle (voir page 18).

IMPORTANT : Pour les soins médicaux à l'étranger, conserver les pièces justificatives des dépenses engagées. Pour les pays membres de l'Espace économique européen, se munir de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) délivrée par la section de Sécurité sociale dont vous dépendez (ce tte carte permet la prise en charge sur place des soins médicaux).

L'assurance Apac agit en complément, déduction faite des prises en charge de la Sécurité sociale et des mutuelles (démarche normale qui reste le fait du participant) et pour un montant maximum de 7 623 €.

Garantie annulation optionnelle

UNE DÉMARCHE SIMPLE, UN REMBOURSEMENT IMMÉDIAT !

La Ligue de l'enseignement vous propose sa garantie annulation.
Pour bénéficier de cette couverture qui n'est pas comprise dans nos forfaits,
vous devez obligatoirement contracter la garantie annulation optionnelle
proposée ci-dessous.

TARIF

pour les participants
à l'un des séjours présents
dans cette brochure :
+ 4,5 %
du prix total
du séjour
facturé.

1. De quoi s'agit-il ?

La garantie annulation optionnelle permet à l'adhérent le remboursement des sommes retenues par la Ligue de l'enseignement, conformément aux conditions d'annulation précisées dans nos conditions particulières de vente, lorsque l'adhérent doit résouder (annuler) tout ou partie de son voyage ou son séjour pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées.

Par accident, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

Par maladie, on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale compétente, interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

Dans tous les cas, une franchise de 85 € par personne ou 120 € par famille et par dossier d'inscription demeurera à la charge du participant, sauf dans le cas d'une inscription à un voyage/séjour avec transport d'acheminement par trains internationaux ou par avion au départ de la France, où la franchise est portée à 145 € par personne.

La garantie annulation optionnelle cesse ses effets le jour du début du séjour ou le jour du départ dans le cas d'un transport collectif. Par contre, en cas d'interruption d'un voyage ou d'un séjour en cours de réalisation pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées, le remboursement sera calculé au prorata des jours de voyage ou de séjour non consommés par l'adhérent sur la base de leur valeur terrestre hors transport d'acheminement.

2. Modalités d'application

Pour bénéficier des remboursements liés à la garantie annulation, l'adhérent doit obligatoirement prévenir la Ligue de l'enseignement, sous pli recommandé et dans les plus brefs délais, uniquement à l'adresse suivante : Ligue de l'enseignement - Service administration des ventes - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20, en joignant à sa lettre la confirmation d'inscription, ainsi que le certificat justifiant de son annulation (résolution) pour cas de force majeure :

- maladie grave non connue avant la prise d'inscription ;
- accident ;
- décès ;
- hospitalisation pour une cause intervenue après inscription concernant le participant lui-même, son conjoint, une personne l'accompagnant ou figurant sur la même facture, des ascendants ou descendants directs (frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et beaux-parents) ;
- complications de grossesse et leurs suites si la date du début du séjour est antérieure à la fin du 7^e mois de grossesse ;
- contre-indication ou suite de vaccinations dans le cas où une vaccination est nécessaire pour la réalisation du séjour, du voyage ou du circuit ;

- licenciement économique sous réserve que la procédure de licenciement n'était pas enclenchée, donc non connue avant la prise d'inscription ;
- vol dans les locaux professionnels ou privés ;
- convocation à un examen de rattrapage ou à un concours de l'administration ;
- obtention d'un emploi ou stage Pôle emploi pour toute personne majeure à la recherche d'un emploi sur présentation d'un certificat de travail ou de stage Pôle emploi ;
- mutation professionnelle entraînant un changement de domicile nécessitant la présentation d'une attestation de résiliation de bail ou de mise en vente ;
- changement de lieu d'accueil sur décision de justice ;
- refus de visa par les autorités du pays visité si les délais administratifs imposés par lesdites autorités pour l'obtention du visa ont été respectés ;
- dommage immobilisant le véhicule qui devait être utilisé pour se rendre à l'aéroport ou sur le lieu de séjour ;
- ou enfin, destruction à plus de 50 % due à un incendie ou à des éléments naturels de locaux privés ou professionnels, dont l'adhérent est propriétaire ou locataire.

Principales conditions d'exclusion :

La garantie annulation ne fonctionne pas si la résolution (annulation) résulte :

- de maladies, hospitalisations et accidents préexistants à l'inscription ;
- de maladies nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses ;
- d'épidémies, de catastrophes naturelles et de la pollution ;
- de la guerre civile ou étrangère, d'un attentat, d'émeute ou d'un mouvement populaire ;
- de la participation volontaire d'une personne à des émeutes ou grèves ;
- d'oubli de vaccination ;
- de la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de la carte d'identité ou du passeport.

3. Comment contracter la garantie annulation ?

La garantie annulation optionnelle vous sera automatiquement proposée, au titre de supplément, lors de votre inscription.

Dans tous les cas, précisez très clairement, **dès votre inscription**, que vous souhaitez contracter cette garantie annulation optionnelle, en supplément du séjour choisi. Sur votre facture, figurera très clairement la mention "Garantie annulation". Ce document attestera que vous bénéficiez d'une garantie annulation pour le séjour concerné.

Attention !

La garantie annulation optionnelle doit obligatoirement être souscrite au moment de la réservation. Elle n'est valable que pour une inscription à une réalisation proposée par la Ligue de l'enseignement et n'est pas remboursable.

LES AIDES POSSIBLES

Bénéficiaires de chèques-vacances

La Ligue de l'enseignement a passé une convention avec l'Agence nationale pour le chèque-vacances. Vos chèques-vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours en France et en Europe proposés dans cette brochure.

Aide aux temps libres de la CAF

Il est possible d'obtenir une aide aux temps libres auprès des caisses d'allocations familiales (CAF). Cette aide peut prendre plusieurs formes : bons vacances, AVE... Son montant varie selon le département. Il viendra en déduction du montant du séjour. Les bons vacances doivent être envoyés directement à notre service financier avant le début du séjour à : Ligue de l'enseignement - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris Cedex 20.

Dans le cas de l'AVE, l'attestation d'aide aux vacances doit être remise à votre point de diffusion Ligue de l'enseignement, au moment de l'inscription. En aucun cas, les bons vacances ou l'attestation d'aide aux vacances de votre CAF ne doivent parvenir aux CAF directement (chacune d'elles ayant sa propre réglementation, la responsabilité de la Ligue de l'enseignement n'est donc pas engagée si l'aide ne peut être honorée pour une raison propre à ladite CAF). La Ligue de l'enseignement se réserve le droit de refuser les aides aux temps libres qui arriveraient après la date limite imposée par chaque CAF départementale.

Cette aide des caisses d'allocations familiales ne peut être utilisée que pour le paiement du solde de votre séjour. En aucun cas elle ne peut être utilisée pour le paiement de l'acompte.

Adresse postale exacte (pour les enfants/adolescents, adresse des parents ou tuteurs légaux) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. domicile : _____

Tél. portable du père : _____ de la mère : _____

Tél. travail du père : _____ de la mère : _____

E-mail personnel (indispensable) : _____

1 photo récente du participant à agraffer.
Indiquer nom et prénom au verso.

ADRESSE POUR RENSEIGNEMENTS UNE SEMAINE AVANT LE DÉPART (si elle est différente de la précédente)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE PENDANT LE SÉJOUR (À MENTIONNER OBLIGATOIREMENT)

Person to contact in case of emergency during the stay.

Welche Person ist in dringenden Fällen zu benachrichtigen ?

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____

N° des cartes d'adhérent :

Êtes-vous déjà parti avec la Ligue de l'enseignement ?

OUI NON

Si oui, reportez ci-dessous votre code client.

Lieu de séjour choisi	Référence	Dates	Lieu de départ	n° page

Séjourner avec un ami : pour les séjours à deux francophones par famille, si vous souhaitez que votre enfant soit logé avec un ami (de même sexe) dans la même famille hôte, merci de nous indiquer son nom et son prénom.

Nom : _____ Prénom : _____

Transport :

1. Ville de départ : _____

2. Supplément "Accueil à Paris" _____

(voir page 13 de la brochure Vacances pour tous) : OUI NON

Participants		Date de naissance	Sexe	Nationalité
Nom	Prénom	JJ/MM/AA	M/F	
(figurant sur passeport ou carte d'identité)				

CALCUL DU COÛT DU SÉJOUR	
Prix du séjour choisi	_____ €
Supplément transport (si souscrit)	_____ €
Supplément province-Paris (si souscrit)	_____ €
Prix total du séjour	_____ €
1 ^{ER} VERSEMENT DU SÉJOUR	
Acompte de 30 % (du prix total du séjour) à régler à la réservation	_____ €
Garantie annulation optionnelle 4,5 % du prix total du séjour (à régler dans son intégralité si souscrite)	_____ €
Attention : la garantie annulation optionnelle n'est valable que si elle est souscrite payée au moment de la réservation (voir page ci-contre).	
Total du premier versement	_____ €
SOLDE DU SÉJOUR	
À régler au plus tard 1 mois avant le départ	
Soit 70 % du prix total du séjour	_____ €

Garantie annulation optionnelle (cochez la mention choisie) : OUI NON
Bénéficiez-vous d'une aide aux vacances (CE, CAF, chèques-vacances...) ? OUI NON

ATTENTION ! Pour que l'inscription puisse être prise en compte, joindre obligatoirement un acompte d'un montant égal à 30 % de la totalité du prix du séjour choisi. Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de notre part, un mois avant le début du séjour. Si vous réservez moins d'un mois avant le début du séjour, joignez le paiement total du séjour.

PAIEMENT PAR CHÈQUE ET/OU CHÈQUES-VACANCES : libeller les chèques à l'ordre de la Ligue de l'enseignement.

Ci-joint un acompte d'un montant de _____ € correspondant à l'acompte de 30 % de la valeur globale du séjour choisi (transport inclus), plus, le cas échéant, le montant total de la garantie annulation optionnelle.

Je m'engage à régler le solde au plus tard, et sans rappel de votre part, un mois avant le début du séjour. Si je réserve moins d'un mois avant le début du séjour, je joins le paiement total du séjour.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (à préciser) : Visa Mastercard

Numéro de carte : _____

Date d'expiration : _____/_____/_____

Acompte : je soussigné(e) _____ autorise la Ligue de l'enseignement à débiter la somme de _____ € correspondant à l'acompte de 30 % de la valeur globale du séjour choisi (transport inclus), plus, le cas échéant, le montant total de la garantie annulation optionnelle.

Le : _____ à : _____ **Signature du titulaire de la carte :**

Paiement du solde : je soussigné(e) _____ autorise la Ligue de l'enseignement à débiter, 30 jours avant la date de début du séjour, la somme correspondant au solde de la valeur globale du séjour choisi (transport inclus), déduction faite de l'acompte versé.

Le : _____ à : _____ **Signature du titulaire de la carte :**

Durant son séjour, votre enfant est susceptible d'être photographié. Ces photos peuvent servir à illustrer le séjour dans nos brochures Ligue de l'enseignement et Vacances pour tous, notre site Internet et le blog du séjour.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, merci de cocher : NON, je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié

Je soussigné(e) _____ père, mère, tuteur (responsable légal du participant), atteste sur l'honneur avoir l'autorité nécessaire pour inscrire l'enfant dont le nom et le prénom figurent ci-dessus et l'autorise à participer, sous ma responsabilité, au séjour indiqué.

Important : je soussigné(e) _____ certifie par la présente avoir pris connaissance de la liste des documents obligatoires à fournir, des conditions particulières de vente régissant tous les séjours Ligue de l'enseignement et des conditions de la garantie annulation figurant sur la brochure en ma possession, et y souscrit dans leur intégralité.

Je reconnais également disposer dans le cadre du présent contrat de voyage, par la facture, la brochure en ma possession, la fiche descriptive correspondant au produit acheté, de toutes les informations prévues dans les dispositions des articles L.211-1 et suivants ; R.211-1 et suivants du code du tourisme relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou séjours.

Important : je déclare avoir pris connaissance des obligations d'admission de mon enfant en centre de vacances relatives à l'article R. 227-7 du code de l'action sociale et des familles : "L'admission d'un mineur selon l'une des modalités prévues à l'article R. 227-1 est subordonnée à la production d'un document attestant qu'il a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations. Elle est également soumise à la fourniture par les responsables légaux du mineur de renseignements d'ordre médical dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé de la Jeunesse. Ce document est adressé à l'organisateur de l'accueil ou à son représentant qui s'assure du respect de la confidentialité des informations."

Le : _____ à : _____ **Signature :**

Le questionnaire ci dessous est destiné à permettre l'affectation de votre enfant dans une famille hôte au mieux de nos possibilités. Nous nous engageons à l'usage exclusif précité des informations communiquées ainsi qu'à leur stricte confidentialité.

Scolarité

CLASSE (année scolaire en cours) : **1^{re} LANGUE** : **2^e LANGUE** :

Class (present schoolyear)/Klasse

1st language/1. Fremdsprache

2nd language/2. Fremdsprache

Nbre d'années d'étude : Nbre d'années d'étude :

NOMBRE DE SÉJOURS LINGUISTIQUES DÉJÀ EFFECTUÉS :
How many times has your child been to an English speaking country for languages courses ? / Wieviele Sprachkurse in Deutschland ?

Famille

PROFESSION DE LA MÈRE :
Mother's occupation / Beruf der Mutter

PROFESSION DU PÈRE :
Father's occupation / Beruf des Vaters

NOMBRE DE FRÈRES ET SŒURS : **ÂGES** :
How many brothers and sisters has he/she got ? / Zahl der Geschwister ?
Ages / Alter

Caractère

SPORTS PRATIQUÉS :
Sports played / Treibt er/sie Sport ?

INSTRUMENTS DE MUSIQUE PRATIQUÉS :
What musical instruments does your child play ? / Welches Musikinstrument spielt er/sie ?

PASSE-TEMPS, INTÉRÊTS PARTICULIERS :
Hobbies, particular interests / Hobbies, besondere Interesse

Santé

VOTRE ENFANT EST-IL ALLERGIQUE (poils de chat, poils de chien, aliments...) ? OUI NON
Is your child allergic (cat's hair, dog's hair, food...)? / Hat ihr Kind Allergien (Katzen Haare, Hunde Haare, Nahrungsmittel...)?

Si oui, à quoi ? :
If so, what to? / Wenn ja, welche?

VOTRE ENFANT SUIT-IL UN RÉGIME SPÉCIAL ? OUI NON
Is your child on special diet ? / Muss ihr Kind eine spezielle Diät einhalten ?

Si oui, lequel ? :
If so, which one ? / Wenn ja, welche ?

AUTRE PROBLÈME PARTICULIER (énurésie, somnambulisme, asthme, épilepsie...) ? OUI NON
Other relevant information (bedwetter, somnambulism, asthma, epilepsy...) / Andere Gesundheitsprobleme (Bettnässer, Schlafwandeln, Asthma, Epilepsie...)

Si oui, à quoi ? :
If so, what to? / Wenn ja, welche?

MALADIES D'ENFANCE DÉJÀ CONTRACTÉES : Rubéole Rougeole Oreillons Varicelle
Childhood diseases the student has suffered from Rubello Masern Mumps Chicken pox
Schon bekommenen Kinderkrankheiten Röteln Masern Mumps Windpocken

Autorisations

AUTORISEZ-VOUS VOTRE ENFANT :
Is your child allowed: / Ist ihr Kind erlaubt:

à se déplacer en vélo ? : OUI NON
to ride a bike? / Fahrrad zu fahren?

à faire de la natation ? : OUI NON
to swim? / zu schwimmen?

à fumer ? : OUI NON
to smoke? / zu rauchen?

SIGNATURE

SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENFANT